

## Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 20 septembre 2016

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

le Ministre demande à ses services une expertise approfondie des conclusions et recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français

\_

La Commission d'enquête parlementaire sur les abattoirs a rendu ses conclusions et ses recommandations ce matin. Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porteparole du Gouvernement, Stéphane Le Foll, ainsi que ses services avaient été auditionnés par cette Commission d'enquête en mai dernier.

Le Ministre souhaite échanger prochainement avec le Président et le Rapporteur de la Commission d'enquête et demande dès à présent à ses services d'analyser les conclusions et recommandations formulées par la Commission.

Stéphane LE FOLL a fait du bien-être animal et notamment de la protection animale en abattoir une de ses priorités d'action. Il a d'ailleurs mobilisé l'ensemble des Préfets et de ses services sur cet enjeu et leur a demandé de réaliser au mois d'avril 2016 des inspections spécifiques sur la protection animale de l'ensemble des abattoirs de boucherie. Tous les rapports de ces inspections ainsi qu'un bilan ont été publiés sur le site Internet du ministère le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Ainsi que le Ministre s'y est engagé, un nouvel état des lieux a été réalisé, 5 mois après ces inspections. Un bilan de ces contrôles sera publié dans les prochains jours.

Le Ministre rappelle également que le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre corruption et à la modernisation de la vie économique créera un délit de maltraitance animale en abattoir et dans les transports.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; <u>cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr</u>
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; <u>ministere.presse@agriculture.gouv.fr</u>